

Initiatives ministérielles

Hier, je crois, au cours du débat à l'étape du rapport, le ministre et d'autres députés ont dit que la naissance de Petro-Canada avait été inspirée par une idéologie. Tous ici à la Chambre nous sommes guidés par une idéologie. Nous ne sommes pas des imbéciles. Nous ne manquons pas d'idées. Bien sûr que cette entreprise se fondait sur une idéologie. Qu'ai-je entendu ici à la Chambre du côté ministériel? J'ai entendu le ministre admettre il y a quelques instants que la privatisation était motivée par le conservatisme, au sens large du terme. La vente de Petro-Canada, sa privatisation, découle donc autant d'une idéologie que, en supposant que c'est bien le cas, l'initiative qui y a donné naissance. Je ne suis pas sûr qu'une idéologie soit à l'origine de Petro-Canada.

[Français]

Depuis l'élection fédérale de 1984, nous avons vu le gouvernement conservateur tenter de blanchir leurs actions en utilisant toutes sortes d'expressions comme: dépossession, démantèlement, privatisation et participation publique. Et le débat autour de ce projet de loi n'y fait pas exception.

• (1220)

Monsieur le Président, laissez-moi vous dire que les conservateurs peuvent bien tenter de dissimuler leurs privatisations, mais, tout comme moi, les Canadiens savent très bien qu'il s'agit de la mise à mort d'initiatives canadiennes qui ont bien servi les intérêts des Canadiens. La transparence et l'intégrité ne sont définitivement pas des caractéristiques de ce gouvernement.

Monsieur le Président, le gouvernement Mulroney doit accepter la responsabilité pour la mise à mort d'initiatives canadiennes dans le secteur énergétique.

Ce projet de privatisation ou dépossession de Petro-Canada n'a aucun bon sens, particulièrement au moment présent, alors que nous faisons face à une situation critique et qu'une crise énergétique pourrait éclater au Moyen-Orient. Ce n'est donc pas le temps de penser à vendre un tel instrument fondamental de notre secteur énergétique. Si le gouvernement réussit à privatiser Petro-Canada, nous allons perdre notre fenêtre sur l'industrie, une industrie qui est présentement contrôlée par les étrangers. Cela veut dire que les Canadiens n'y auront aucune présence qui puisse nous protéger et défendre nos intérêts au sein de ce secteur crucial d'activités.

Les grandes pétrolières étrangères seront maintenant les seuls maîtres à bord. Je ne comprends pas l'urgence avec laquelle ce gouvernement donne suite à ce projet de privatisation. Le projet de loi C-84 a été introduit le 1^{er}

octobre et après seulement quelques jours de débat, le processus est presque terminé. Je trouve qu'il y a de graves contradictions entre les politiques de ce gouvernement.

À titre d'exemple, monsieur le Président, je veux indiquer à mes collègues que le projet de loi C-80 au sujet des armes à feu a été introduit en juin et aujourd'hui la mise en force de ce projet de loi est loin d'être réalisée.

J'ai essayé d'en discuter au Comité législatif et aussi à la Chambre des communes en introduisant des amendements, mais malheureusement mes motions et celles de mes collègues ont été rejetées.

L'alinéa 9(1)e décrit des dispositions obligeant Petro-Canada à garantir au public le droit de communiquer avec son siège social et d'en recevoir les services dans l'une ou l'autre des langues officielles, lorsque Petro-Canada estime que l'emploi de cette langue fait l'objet d'une demande importante. Voici le problème, ce sont eux-mêmes qui détermineront s'il y a ou non une demande importante.

Il n'y a pas de disposition d'exécution au cas où Petro-Canada ignorerait les dispositions concernant les langues officielles dans les articles de constitution. Ces dispositions de respect de certains aspects des services en langues officielles ne figurent que dans les articles de constitution que pratiquement aucun Canadien ne verra.

Au cas où un Canadien les connaîtrait et estimerait que ces dispositions ne sont pas respectées, je me demande si ce Canadien aura un moyen d'exiger de Petro-Canada qu'elle les respecte. Les gens touchés par ces articles de constitution sont les agents de la Société. Les autres Canadiens n'auront aucun recours.

Évidemment, monsieur le Président, leur politique de privatisation est plus importante pour ce gouvernement que le respect des deux langues officielles du Canada et des droits des Canadiens à cet égard. Ceci est clairement démontré par le rejet des suggestions faites tant par le Commissaire aux langues officielles que les miennes et ceux de mes collègues en matière de respect des droits aux langues officielles.

[Traduction]

Monsieur le Président, nous ne gérons pas le Canada dans un but lucratif. Ce n'est pas nous qui le dirigeons, en réalité, mais les Canadiens ne le dirigent pas non plus pour faire de l'argent. Notre tâche est de faire fonctionner le pays, de le faire vivre, de lui donner une orientation, un but. C'est notre tâche aux Communes et c'est celle de chaque homme et femme qui occupe des fonctions à la tête de sa collectivité.